

## Poursuivre la dynamique de l'apprentissage en sécurisant son financement

C'est un fait, France compétences qui a en charge le financement de l'apprentissage se trouve dans une situation financière périlleuse qui nécessite de réagir.

Pour autant, l'U2P tient à alerter les parties prenantes sur les risques très importants qu'il y aurait à supporter, si l'on se trompait de remède. En l'occurrence, France Compétences semble suivre une fausse bonne piste en prévoyant, sur la base d'informations peu fiables et contestables, de réduire dans certains cas fortement les montants accordés aux organismes de formation pour former un apprenti, les fameux coûts-contrats.

Comme le prévoit la loi, ceux-ci ont initialement été définis par les branches professionnelles. Leur révision à la baisse remettrait en cause le rôle accordé aux branches professionnelles et risquerait d'assécher rapidement en compétences de nombreuses professions qui souffrent déjà de pénuries de main d'œuvre, telles que les métiers de l'alimentation (bouchers, charcutiers, poissonniers, boulangers, pâtisseries, cuisiniers...), les coiffeurs, prothésistes dentaires, fleuristes, électriciens, menuisiers agenceurs, tailleurs de pierre, géomètres, préparateurs en pharmacie, assistants en comptabilité...

N'organisons pas l'affaiblissement de filières professionnelles qui depuis toujours ont recours à l'apprentissage, au point que les entreprises de proximité forment aujourd'hui la moitié des apprentis du pays.

Pour réaliser des économies, l'U2P invite plutôt à concentrer les aides sur les entreprises de moins de 250 salariés, au sein desquelles les chefs de petite entreprise forment souvent eux-mêmes leurs apprentis.

Le projet de France compétences d'abaisser les coûts contrats serait contraire à cinq années de politique gouvernementale et laisserait se développer les dérives dépensières de certaines grandes écoles en matière d'apprentissage, dérives récemment pointées du doigt par la Cour des Comptes.

**Ainsi, l'U2P considère que la solution pour sécuriser le financement de l'apprentissage ne doit pas consister à faire des économies sur l'outil même de formation (enseignants, équipements techniques, bâtiments...). En revanche cinq solutions devraient être privilégiées :**

- **exclure du champ des aides à l'apprentissage les entreprises de plus de 250 salariés,**
- **faire en sorte que les secteurs qui aujourd'hui embauchent des apprentis mais ne contribuent pas à l'apprentissage, participent à son financement,**
- **accepter que l'État contribue aussi à ce dispositif de formation initiale au même titre qu'il co-finance les formations sous statut scolaire, d'autant plus que l'augmentation du nombre d'apprentis s'est traduite par une baisse des effectifs dans les lycées et dans l'enseignement supérieur,**
- **réduire les coûts contrats pour les établissements publics bénéficiant déjà de financements de l'État,**

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 22.06.23

Paris, 28 juin 2022

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

#### PAGE 1 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

- revoir la méthode de détermination des coûts contrats en prenant mieux en compte les politiques sectorielles dans les arbitrages de France compétences.

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE  
N° 22.06.23**

Paris, 28 juin 2022



**Contacts presse**

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

---

**PAGE 2 SUR 2**

---

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).